

SEANCE DU 06 MAI 2025

OBJET : REGULARISATION D'ECRITURES BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt-cinq, et le six mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - Dominique DARGUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire explique que, suite au travail d'accompagnement de l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques du SGC COTE BASQUE, M. LE BLOND, des écritures budgétaires anciennes doivent être régularisées.

Pour cela, le compte 27638, mouvementé à tort, doit être régularisé par une écriture d'ordre non budgétaire en utilisant le compte 1068 pour un montant de 11 399,27 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants présents et représentés,

DECIDE de régulariser le compte 27638, mouvementé à tort, par une écriture d'ordre non budgétaire en utilisant le compte 1068 pour un montant de 11 399,27 €.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

